

VÉHICULE SOUS GARANTIE CONSTRUCTEUR À LA SOUSCRIPTION

Age du véhicule à la souscription : **moins de 3 ans**

Durée : **minimum 3 mois et jusqu'à 36 mois**

Sont exclus : les utilitaires de plus de 3,5 tonnes, les 4x4 de plus de 12 cv fiscaux, les véhicules de plus de 221 kW, d'une valeur neuve supérieure à 60 000 €, destinés aux professionnels du transport, les taxis, les ambulances et les auto-écoles.
















ASSISTANCE DÉPANNAGE 24/24

Dépannage-remorquage du véhicule sans franchise kilométrique si la panne est prise en charge par la garantie.

AVANTAGES PRODUIT

- Possibilité de paiement par prélèvement mensuel
- Garantie cessible en cas de revente à un particulier
- Pas de vétusté sur les pièces
- Pas de franchise

ORGANES ET PIÈCES GARANTIS

-  **MOTEUR** : Joints de culasse, culasse et toutes les pièces lubrifiées en mouvement : chemises, pistons, axes, vilebrequin, embiellage, segments, distribution, arbre à cames, soupapes, guides, valves, électrovanne de distribution, pompe à huile. Galets tendeur et volant moteur jusqu'à 120000 km, collecteurs d'admission et d'échappement.
-  **BOÎTE DE VITESSES** : Toutes les pièces lubrifiées en mouvement, calculateur de boîte, bloc hydraulique BVA, boîte de transfert (si tarif 4 roues motrices appliqué)
-  **PONT** : Toutes les pièces à l'exception du carter, des limiteurs de couple à friction et des arbres de roues.
-  **ALIMENTATION** : Injecteurs, pompe d'injection, électrovanne d'arrêt de pompe, boîtier électronique de régulation, débitmètre d'air, pompe carburant, capteur haute pression, capteur pmh, capteur arbre à came, régulateur de pression, boîtier papillon, doseur d'air, vanne EGR, sonde Lambda, sonde Nox, injecteur, pompe et calculateur d'urée.
-  **FREINAGE** : Maître-cylindre, servofrein, pompe à vide d'assistance, répartiteur de freinage, étriers de freinage, groupe électropompe ABS ou ABR.
-  **ELECTRICITE** : Démarreur, alternateur, moteurs électriques d'origine d'essuie-glaces, de toit ouvrant, de lève-vitres, mécanisme lève-vitre, de centralisation des portes, de trappe à carburant, ventilateurs électriques, résistance de ventilateur, module électronique d'allumage, cellule électromagnétique des portes, pompe lave-glace, bobines d'allumage.
-  **REFROIDISSEMENT** : Radiateurs refroidissement moteur et chauffage habitacle, pompe à eau, thermostat, thermocontact, échangeur air-air, radiateur d'huile moteur, radiateur d'huile de boîte de vitesse.
-  **DIRECTION** : Crémaillère, pompe d'assistance, colonne de direction.
-  **SUSPENSION** : Amortisseurs, système hydraulique.
-  **TRANSMISSION** : Arbre longitudinal, soufflets, transmissions.
-  **TURBO** : Électrovanne de commande de turbo, turbo compresseur.
-  **EMBRAYAGE** : Emetteur - récepteur hydraulique, butée.
-  **INSTRUMENT DE BORD** : Combiné compteur, commodos, système de navigation GPS (sauf antenne), écran multifonction, contacteur tournant d'Airbag.
-  **CLIMATISATION** : Compresseur, évaporateur, condenseur, moteur de mixage, commande de climatisation.
-  **LA MAIN D'OEUVRE** : La prise en charge par la garantie s'applique sur le remplacement des pièces ci-dessus désignées selon le barème du constructeur.

PLAFONDS DE GARANTIE TTC

La garantie s'applique dans la limite par avarie de :

- moins de 50 000 km au jour du sinistre ⇒ plafond 5000 €
- moins de 100 000 km au jour du sinistre ⇒ plafond 3000 €
- moins de 150 000 km au jour du sinistre ⇒ plafond 2500 €

Sur la durée totale de la garantie, toutes interventions confondues, la prise en charge est plafonnée à 7000 €



Assurance Garantie Mécanique ASA/OCASSUR

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : WAKAM

Produit : Garantie EXTENSION V.N.

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle disponibles sur simple demande par mail envoyé à : contact@asa-garantie.com

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Assurance en cas de panne mécanique sur véhicule de moins de 3 ans à la souscription. La garantie a pour objet la prise en charge des réparations suite à un incident mécanique fortuit, pour permettre la remise en état de fonctionnement antérieur à la panne.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Moteur
- ✓ Boîte de Vitesses
- ✓ Pont
- ✓ Alimentation
- ✓ Freinage
- ✓ Electricité
- ✓ Refroidissement
- ✓ Direction

- ✓ Suspension
- ✓ Transmission
- ✓ Turbocompresseur
- ✓ Embrayage

- ✓ Instrument de bord
- ✓ Climatisation



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les petites fournitures et les lubrifiants
- ✗ Les pièces d'usure
- ✗ Les réglages
- ✗ Le diagnostic
- ✗ Les reprogrammations



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Réparations faites sans accord écrit de l'assureur
- ! Le non respect des révisions périodiques préconisées par le constructeur du véhicule
- ! Les véhicules destinés au transport



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ La garantie s'applique dans les pays suivants : France Métropolitaine (y compris Corse, Andorre et Monaco), Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg et Portugal.



Quelles sont mes obligations ?

- Informer l'assureur dans un délai de 5 jours ouvrés de tout sinistre de nature à engager sa garantie,
- Faire effectuer par un professionnel les révisions périodiques préconisées par le constructeur,
- Protéger votre véhicule contre toute aggravation de dommage,
- Faciliter les démarches de tout expert automobile qui serait missionner par l'assureur.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La garantie est payable au comptant ou par prélèvement mensuel à souscription de la garantie.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie prend effet à compter du jour suivant la fin de la garantie constructeur et expire de plein droit au terme de la période de 3 à 36 mois choisie et/ou aux 150 000 Km du véhicule



Comment puis-je résilier le contrat ?

La garantie est cessible en cas de revente à un particulier et résiliable sur simple demande de l'assuré à partir de la date anniversaire du contrat à l'adresse suivant : garantie@asa-garantie.com